

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-22

### **BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE REALISATION D'UN EMPRUNT**

---

Pour assurer le financement des investissements concernant les travaux programmés à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, il a été prévu à l'occasion des votes des budgets de 2004, 2006 et 2007, la réalisation d'emprunts.

Deux tranches d'emprunt ont été concrétisées auprès de :

- Dexia Crédit Local à hauteur de 502 738 € (délibération de la Commission Permanente du 18 octobre 2004) ;
- la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 280 000 € (délibération de la Commission Permanente du 2 novembre 2006).

Afin de profiter des conditions actuelles du marché, il convient de mobiliser une autre tranche d'un montant de 641 573 € avec possibilité de faire correspondre le déblocage des fonds à l'échéancier d'avancement des travaux.

Suite aux négociations menées avec les établissements financiers, je vous propose de réaliser cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne, pour une durée de 20 ans, à taux fixe à 4,19 %.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques de ce prêt, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tous documents relatifs à cette opération financière.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

---

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-22

**REALISATION D'UN EMPRUNT  
Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées**

---

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS  
DU TARN ET DE LA GARONNE**

---

L'an 2007, le 26 novembre à 17 heures.

La Commission Permanente, légalement convoquée, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel Baylet.

Etaient présents :

MM.MASSIP, MOIGNARD, VIGUIE, GONZALEZ, F. GARRIGUES, ROGER, ASTOUL, ANDRIEU et BONHOMME ;

Etaient excusés :

MM. BRUNET, CAMBON et R. GARRIGUES,

Le quorum étant atteint, la Commission Permanente peut délibérer.

M. le Président rappelle que pour financer le programme des investissements concernant les travaux programmés à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, il convient de souscrire un emprunt d'un montant total de 641 573,00 € qu'il propose de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées.

La Commission Permanente, après avoir pris connaissance, en tous ses termes, du rapport de M. le Président et des caractéristiques techniques et financières du contrat de prêt proposé par la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées .

après en avoir délibéré,

## **D E C I D E :**

### **Article 1 :**

Pour financer les travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, le Conseil Général de Tarn et Garonne décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées un prêt à taux fixe à 4,19 % d'un montant de 641 573,00 € (six cent quarante un mille cinq cent soixante treize euros), d'une durée totale de 20 ans aux conditions ci-après :

- Montant : 641 573 €,
- Date de versement des fonds : à la demande. Le dernier déblocage devra être réalisé dans un délai maximum de 12 mois après la signature du contrat,
- Date de 1<sup>ère</sup> échéance : deux mois après le dernier déblocage des fonds,
- Durée : 20 ans,
- Périodicité: annuelle,
- Amortissement : progressif,
- Décompte des intérêts : 30/360,
- Remboursement : anticipé possible à chaque échéance avec un préavis de 1 mois, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
- Frais de commission : néant,
- Taux d'intérêt fixe : 4,19 %.

### **Article 2 :**

Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil général de Tarn et Garonne est autorisé à signer les divers documents et le contrat de prêt correspondant avec la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Président,